

Quand l'urbanisme achoppe sur l'assainissement : à Questembert, des lotissements freinés par une statio

Par Caroline Lafargue Le 23 septembre 2026 à 19h47

À Questembert, le maire gèle des lotissements car la station d'épuration du Maguéro est surchargée. En 2024, elle était non conforme. La coupable ? La pluie, qui se mélange aux eaux usées, assure le syndicat intercommunal.



Sur cette photo d'illustration, la station d'épuration de Lannion. Celle du Maguéro, à Questembert, a plus de quarante ans. L'association Eau et rivières de Bretagne estime que ses dysfonctionnements créent une « opportunité, pour les élus, d'envisager l'installation de toilettes sèches pour les nouvelles habitations ». (Le Télégramme/Morvan Léon)

Il devait sortir de terre derrière la principale zone commerciale, à deux kilomètres de la gare de Questembert. Le lotissement « Rue du Maguéro » devait comprendre 55 lots sur une surface totale de 25 000 m². Las, le permis d'aménager déposé par le promoteur, Gab Immobilier, a été rejeté par un arrêté municipal le 9 juin 2026. Motif : la station d'épuration du Maguéro, à Questembert, subit d'importantes surcharges hydrauliques depuis plusieurs années. Conséquence : des milliers de mètres cubes d'eaux usées non traitées déversés dans le milieu naturel.

C'est la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) qui a recommandé le gel de tout nouveau projet augmentant le volume des effluents, tant que la station dysfonctionnera. Le promoteur, lui, conteste le refus de permis d'aménager devant le tribunal administratif et a perdu son référé suspensif. Son lotissement est loin d'être le seul exemple d'urbanisation empêchée par la station d'épuration surchargée. « En juin, j'ai refusé un autre permis d'aménager (pour 19 lots), précise le maire, Boris Lemaire. Un autre est en cours d'instruction, et j'ai déjà prévenu le promoteur qu'il y a de grandes chances qu'il soit refusé, pour les mêmes motifs. Je suis cohérent ».



À l'arrière de la zone de Lenruit, à Questembert, l'entrée du terrain de 25 000 m² sur lequel le promoteur Gab Immobilier voulait commercialiser son lotissement baptisé « Rue du Maguéro ».

Des eaux de pluie qui gonflent les débits

Les volumes d'eaux arrivant à la station ont atteint 154 % du débit de référence en 2024 et 169 % en 2025. « En charges organiques, on n'a pas de soucis, la station est bien dimensionnée », souligne Raymond Houeix, le président du SIAEP de la région de Questembert. Il y a de la marge pour un lotissement.

[Selon la fiche officielle de la station, établie au 31 décembre 2024](#), la station traite les eaux usées de 5 157 équivalents habitants (EH) - pour une capacité théorique de 7 000 EH. « Ce sont les apports en eaux de pluie qui polluent le système, explique Raymond Houeix. Des eaux parasites provenant des gouttières des particuliers, ou même des parkings, parfois des routes en débord, se déversent dans le réseau d'assainissement collectif ». Le président du SIAEP de Questembert y voit « l'impact de l'urbanisation et de l'ajout de nouveaux habitants, puisque ça imperméabilise les sols ».

Au 31 décembre 2024, la station n'éliminait pas suffisamment de produits polluants - comme l'azote global et le phosphore total - avant de relâcher les eaux dans l'environnement. Elle rejetait aussi trop de matière organique biodégradable et non biodégradable.

« Comment soutenir que le dysfonctionnement se produit par temps de pluie, alors qu'il est indiqué que c'est un dysfonctionnement de performance ? », questionne l'association Eau et rivières de Bretagne.

Travaux, enquête de conformité chez 700 ménages

Pour éviter les surcharges liées aux eaux de pluie, le SIAEP de Questembert - syndicat intercommunal de l'assainissement - fait de multiples travaux sur le réseau de collecte, en amont. « Depuis 2024, on a investi... On a, entre autres, déjà eu un résultat positif avec les travaux de relèvement du secteur de Célac : moins d'eaux parasites, moins de débordements », souligne Raymond Houeix, pour qui ces travaux seraient « un coup d'épée dans l'eau » si on ne se penchait pas aussi sur la conformité de la partie privée de l'assainissement. Le syndicat a prévu de mener une enquête, courant 2027, auprès de 700 ménages à Questembert. « À l'époque des constructions, il n'existait pas de contrôles de conformité ». Un programme de réhabilitation de la partie privée des assainissements est envisagé.

En attendant, « tant que la station d'épuration est non conforme, je vais refuser des permis d'aménager, annonce Boris Lemaire. On a une rivière, le Saint-Éloi, qui se déverse dans des zones conchylicoles et ostréicoles. Je ne peux pas essayer d'améliorer la qualité des eaux, comme à Célac, (...) et me masquer les yeux sur le facteur principal de fermeture des parcs : la mauvaise qualité des eaux, parfois, qui sort de nos stations d'épuration ».